



Don compte titres fiscalite

Par **Jeje**, le **02/11/2009** à **11:53**

Bonjour,
Bonjour,

J'aurais voulu avoir des renseignements sur la fiscalité au niveau des successions.

Si je réalise un don a une personne

si le donneur transfère un compte titres chez le "receveur" supérieur à 30 000€. Dans ce cas les titres ne sont pas vendus mais changent de propriétaires.

1°) vu de la fiscalité que paye le donneur ?

2°) sauf erreur de ma part : pour ce qui concerne le "receveur" la valeur prise en compte pour le calcul des plus values est la valeur le jour du transfert donc quasiment nul si la revente est immédiate.

Merci de votre réponse précise